

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2015-736

31/08/2015

Date de mise en application : Immédiate

**Diffusion**: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 16/10/2015 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 3

**Objet:** "interactions entre conduites addictives et climat scolaire".

#### Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - SRFD- SFD UNREP - CNEAP - MFREO

Etablissements d'enseignement technique agricole publics ou privés sous contrat

**Résumé :** la présente note de service précise les modalités de participation des établissements à l'appel à projet relatif à une réflexion sur les interactions entre conduites addictives et climat scolaire et aux actions de prévention ou/et de remédiation à mener.

**Textes de référence :** code de la santé publique, code de l'éducation, code rural et de la pêche maritime

La présente note de service a pour objet d'inviter les établissements d'enseignement technique agricole à s'associer au projet de prévention intitulé "regards croisés en établissement sur les interactions entre les conduites addictives et le climat scolaire : comment agir pour favoriser le bien vivre ensemble".

Cette démarche est soutenue par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Ce projet interdisciplinaire, à destination des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole, a vocation à impliquer les enseignants de toutes disciplines, les personnels d'éducation, de surveillance et de santé.

#### I - Contexte

#### I-1 Les conduites addictives

La consommation de substances psychoactives est un problème majeur de société qui touche l'ensemble de la population française. En effet, aux dommages sociaux et sanitaires pour l'usager, s'ajoutent les dommages pour leur entourage et la collectivité, lorsque se produisent des accidents ou des phénomènes de violence.

L'enquête ESCAPAD¹ "estimations 2014 des consommations de produits psychoactifs à 17 ans" montre des usages de substances psychoactives à 17 ans globalement en hausse. Si l'expérimentation de tabac se stabilise et celle d'alcool baisse, celle du cannabis progresse ainsi que les autres drogues illicites (MDMA/ecstasy, amphétamines, LSD). Dans le même temps, les usages réguliers progressent.

Le rôle joué par l'école en matière de prévention des conduites à risque reste primordial, notamment à l'adolescence, période où la personnalité se structure.

#### I-2 Bien vivre ensemble et climat scolaire

L'école est un espace privilégié pour apprendre et pour vivre ensemble. C'est un lieu qui permet de connaître, de comprendre et de construire ensemble un savoir et un vécu partagés, grâce à la richesse et à la différence de chacun, jeune comme adulte.

Bien vivre ensemble peut être considéré aussi bien comme une fin en soi, que comme une condition pour apprendre et pour s'épanouir.

Le "bien vivre ensemble" à l'école est essentiel pour 4 raisons majeures :

- l'acquisition de compétences des apprenants dans les domaines relationnels, sociaux ou plus personnels
- une construction des apprentissages plus efficace
- la promotion de la santé et le bien être de chacun
- la prévention des incivilités et des micro-violences

Le bien vivre ensemble en établissement est corrélé au climat scolaire, qui lui-même relève de sept facteurs interdépendants sur lesquels il est possible d'agir :

- la dynamique et les stratégies d'équipe
- les stratégies pédagogiques
- un cadre et des règles explicites et explicitées
- des références et des travaux nationaux
- la coéducation avec les familles
- le lien avec les partenaires
- la qualité de vie dans l'établissement

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Enquête sur la Santé et les Consommations lors de l'Appel à la Défense menée lors de la journée défense et citoyenneté par l'Office Français des Drogues et des Toxicomanies

Eric Debarbieux, délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire, indique que " la notion de climat scolaire, et d'impact de ce climat sur la santé des élèves, a été largement évaluée dans la littérature scientifique internationale. Il en ressort cinq facteurs déterminants qui font totalement consensus : les relations, la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, la sécurité, l'environnement physique et le sentiment d'appartenance".

Il poursuit en précisant que : "c'est une invitation à voir les choses d'un point de vue systémique, parce que tous ces facteurs interagissent sur la santé mentale des élèves, sur les conduites à risque (...). L'on peut ici établir le lien avec les problèmes de harcèlement, qui ont un fort retentissement sur les comportements sexuels à risque, sur la consommation de drogues, sur les risques de dépression..."<sup>2</sup>

Les substances psychoactives agissent sur un ou plusieurs neuromédiateurs et modifient le comportement du consommateur. Leur consommation est donc susceptible d'induire des désordres psycho-comportementaux qui peuvent avoir un impact sur le climat scolaire en établissement. Cela peut conduire notamment, à une dégradation des apprentissages scolaires, une augmentation de l'absentéisme, à des actes d'incivilités, à des conflits entre groupe de pairs, d'où des sentiments de mal-être, voire d'insécurité.

## II - Descriptif de l'appel à projet

L'appel à projet a pour but de proposer aux établissements de mener une réflexion avec ses différents acteurs (équipe éducative, apprenants, parents, partenaires extérieurs,...), sur les facteurs qui peuvent inter-agir entre climat scolaire et conduites addictives, et de mettre en place des actions de prévention et/ou de remédiation.

La DGER proposera, aux établissements retenus dans le cadre de cet appel à projet, une journée de rencontres pour valoriser les actions mises en œuvre. Elle aura pour but de favoriser le retour d'expériences et les échanges de pratiques tant sur des aspects de méthodologie que sur l'évaluation d'actions de prévention.

II-1 Mise en œuvre de l'appel à projet et les modalités de participation

Les établissements, souhaitant s'impliquer dans cet appel à projet, doivent transmettre une note synthétique (annexe 1), par voie hiérarchique, à l'autorité académique avant le 16 octobre 2015.

Elle comportera à minima :

- des éléments de contexte
- la démarche envisagée
- les modalités de l'évaluation

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra au Bureau de la Vie Scolaire, Vie Etudiante et Insertion (BVIE) à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr.

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, aura ensuite pour mission de choisir les 6 établissements retenus pour cet appel à projet, selon la pertinence des éléments fournis dans la note synthétique et l'avis de l'autorité académique.

Chaque établissement sélectionné recevra une somme forfaitaire de 1000 € pour la mise en œuvre du projet, en incluant à minima l'appel à des experts ou des professionnels de santé.

II-2 Mise en œuvre des actions en établissement

Les actions proposées devront :

- Favoriser les démarches de pluridisciplinarité et de co-construction avec les apprenants
- Permettre le développement des compétences psychosociales des apprenants, amener notamment les apprenants à argumenter et à se confronter à la parole de l'autre
- Intégrer une évaluation des actions, et notamment l'impact sur les apprenants et l'établissement

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article « Le climat scolaire a un impact direct sur la santé des élèves et des enseignants »,Santé en Action n°217 mars 2014, Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Les équipes d'établissement pourront s'appuyer sur tout support de communication ou artistique pour engager les échanges entre apprenants sur ces thèmes et mettre en place les actions de prévention ou de remédiation.

Les projets devront être menés en 3 étapes :

- un diagnostic partagé
- une mise en œuvre co-construite
- une évaluation

Les établissements pourront bénéficier de l'appui des réseaux nationaux "insertion-égalité des chances" et RESEDA.

Il est fortement conseillé aux établissements de prendre l'attache d'experts sur les questions des conduites addictives et/ou de climat scolaire tant pour la mise en œuvre des actions que pour leurs évaluations. Une liste non exhaustive est proposée aux établissements en annexe 2.

II-3 Valorisation des actions mises en œuvre en établissement

Pour valoriser cet appel à projet, il est prévu en septembre 2016, une journée de regroupement national. Elle aura pour but de permettre un retour d'expériences et des échanges de pratique entre les établissements participants, sur la mise en œuvre d'actions de prévention en établissement (méthodologie, freins et leviers) et sur l'évaluation (conditions de mise en œuvre, critères utilisés, freins et leviers). Des experts, sur ces problématiques de conduites à risques et de climat scolaire, apporteront aux établissements leur regard et leur analyse, et proposeront des éléments structurants de méthodologie.

## II-4 Calendrier de l'appel à projet

- 16 octobre 2015 : transmission de la note synthétique par les établissements à l'autorité académique (annexe 1)
- 30 octobre 2015 : transmission de la note synthétique par l'autorité académique après avis, à la DGER/BVIE par voie électronique à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr
- mi-novembre 2015 : réunion du comité pour la sélection des établissements à retenir pour l'appel à projet
- novembre 2015 : communication des établissements retenus
- décembre 2015 à mai 2016 : mise en place des actions dans les établissements
- 15 juin 2016 : envoi du bilan en incluant à minima les modalités de la mise en œuvre du projet et de son évaluation et le bilan financier (annexe 3) à l'autorité académique, qui le transmettra ensuite à la DGER/BVIE à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr
- septembre 2016 : regroupement national des établissements retenus dans le cadre de l'appel à projet (3 personnes impliquées dans le projet par établissement - 1 ou 2 membres de l'équipe éducative et 1 apprenant)

#### III- Personnes ressources

Pour toute question, vous pouvez contacter :

- christine.rousseau01@agriculture.gouv.fr, chargée de mission lutte contre les violences
- corinne.sadot@agriculture.gouv.fr, chargée de mission éducation à la santé
- franck.feuillatre@agriculture.gouv.fr, adjoint au chef du BVIE

Le Sous Directeur Des Politiques de Formation et d'Education

Michel LEVEQUE



# MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT Annexe 1

# NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

Regards croisés sur les interactions entre les conduites addictives et le climat scolaire

Intitulé du projet :
Région :
Etablissement :
Adresse postale :
Adresse de courrier électronique :
Responsable de l'établissement :
Nom - Prénom :
Adresse électronique :
Téléphone :
Référent du projet
Nom:
Prénom :
Fonction:
Adresse de courrier électronique :
Classe(s) pressentie(s) pour le projet (niveau, dénomination complète de la formation) :

Projet Brève présentation du projet
Contexte du projet Pourquoi s'engager dans ce projet ? Quels en sont les facteurs majeurs ? Quel lien avec le projet d'établissement ?

Comment e	est il prévu d'eng n des actions ? Qu	ager le projet d	lans l'établissen	nent ? Commen	place des actions et est prévue la co-
L'évaluatio Comment e type d'évalu		titative/qualitat en place de l'év	<b>ive)</b> /aluation ? Quel	s partenaires so	nt envisagés ? Quel

# **Budget prévisionnel**

Intitu			

Dépenses	Recettes
	100000000
TOTAL	TOTAL

Signature du ou de la chef-fe d'établissement

Cachet de l'établissement

# Date limite d'envoi à l'autorité académique le 16 octobre 2015

vis de l'autorité académique :	

Signature du Chef ou de la chef-fe du SRFD

Fiche à retourner par l'autorité académique et par courrier électronique **pour le 30 octobre 2015** à :

conf-dger.bvie@educagri.fr



## MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

## Regards croisés sur les interactions entre les conduites addictives et le climat scolaire

#### Annexe 2

## Structures spécialisées et ressources disponibles

#### Climat scolaire

http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html

#### Education pour la Santé - Conduites addictives

Dans le cade de la préparation du projet et afin d'obtenir des renseignements fiables sur les opérateurs de préventions sur un territoire donné, tout établissement est invité se rapprocher des organismes suivants :

Au niveau de la région :

- ARS (Agence Régionale de Santé)
- CRES (Comité Régional d'Education pour la Santé) ou IREPS (Institut Régional d'Education pour la santé)

Au niveau du département :

- CODES (Comité départemental d'Education pour la Santé)

Vous pourrez retrouver en ligne les adresses et informations de contact :

des ARS, depuis le page d'accueil du portail national :
 <u>http://www.ars.sante.fr/Portail-des-Agences-Regionales.portail.0.html</u>

 Rubrique : Les ARS dans votre région



 des CRES ou IREPS, ainsi que de leurs structures rattachées (CODES) depuis le site de la fédération nationale d'éducation pour la santé :

http://www.fnes.fr/presentation/reseau\_et\_ses\_membres.php

#### Sites institutionnels:

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives : http://www.drogues.gouv.fr/

Le ministère des Affaires sociales et de la Santé : www.sante.gouv.fr

L'observatoire français des drogues et des toxicomanies, OFDT : <a href="www.ofdt.fr/">www.ofdt.fr/</a> Les produits et les addictions de A à Z

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - ANSM : <a href="http://ansm.sante.fr">http://ansm.sante.fr</a>
<a href="http://ansm.sante.fr">Réglementation : classement des produits psychotropes et stupéfiants</a>

L'institut national de prévention et d'éducation à la santé, l'INPES : www.inpes.sante.fr Catalogue, bases de données, dossiers thématique

Drogues Info Service, ADALIS: www.drogues-info-service.fr

Alcool Info Service: www.alcool-info-service.fr

Joueurs Info Service : www.joueurs-info-service.fr

Tabac info service, TIS: www.tabac-info-service.fr/

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM : inserm.fr

Santé publique - Addictions Santé publique - Alcool Neurosciences - Addictions Neurosciences - Alcool

Les expertises collectives (cannabis, alcool, tabac)

Textes législatifs et réglementaires

#### Sites associatifs:

La Croix rouge : www.croix-rouge.fr

Fédération addiction : <u>www.federationaddiction.fr</u>

Narcotiques anonymes : <u>www.narcotiquesanonymes.org</u>

Association Française pour la Réduction des risques liés à l'usage de drogues, AFR : a-f-r.org

Fil santé Jeunes : <u>www.filsantejeunes.com</u>
Drogues et addictions

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie, ANPAA : www.anpaa.asso.fr

Alcooliques anonymes France : www.aafrance.fr

Société française d'alcoologie, SFA : www.sfalcoologie.asso.fr

Office français de prévention du tabagisme, OFT : www.oft-asso.fr

Comité nationale contre le tabagisme, CNCT : www.cnct.org



# MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

# Regards croisés sur les interactions entre les conduites addictives et le climat scolaire

#### Annexe 3

## **BILAN DU PROJET**

I - Participan	ts au projet :			
Nombre d'élè	ves, étudiant-e	s, apprenti-es ou	stagiaires impliqués da	ns le projet :
Statut(s):	élèves	apprentis	étudiants	stagiaires
Filière(s) impl	<u>iquée(s)</u> :			
Seconde   Baccalaur Baccalaur Baccalaur BTSA	ne générale et tec professionnelle réat professioni réat technologion réat scientifique	e nel que		
Autres :				
Référent du p	rojet			
Nom - Prénor	n :			
Fonction:				
Adresse élect	ronique :			

Membres de l'équipe ayant participé au projet (nom, prénom et fonction) :

mise en plac	problématique des actions	ue(s)s identi ; ?	tiee(s) loi	rs du dia	agnostic a	a ou ont	condi	uit a la
Quelle(s) acti	ction choisie ions mises er ui comment ? \$	n place ? Po	urquoi ce oi?	choix?	Ce choix	a-t-il été	fait a	vec les

# IV - Développement et mise œuvre du projet À joindre le cas échéant en annexe, sous format libre. Comment ont été définies les différentes étapes du projet ? Quelles méthodes et modalités de travail ont été mobilisées pour son élaboration ? Ex. : - Travail en groupe, binôme ou individuel - Ateliers répartis sur plusieurs sessions, pendant les cours, l'heure de classe, ... - Répartition des différentes étapes/tâches concourant à la production sur différents groupes/personnes - modalités de co-construction

Quels ont é dépassées ? Implication des Place des parte Intégration du p	e appre enaire:	enan es ext	nts et de térieurs	les éq s dan	quipes ns le p	s dans projet				cas	de	diffic	ultés,	cor	nmen	t ont	-elles	été
<b>V - Evaluatio</b> À joindre le cas	<b>on d</b> e séché	e l'i	i <b>mpac</b> en ann	ct du exe,	u <b>pr</b> o sous	<b>ojet</b> format	t libre	e.										
Les apprena	ants																	
Quelles prod apprenants	cédui ?	res	ont é	été p	privil	légiée	∗s p	ar	les	équ	uipes	s pou	r mer	ner I	'évalu	ation	avec	les

utilisées	? En cas	réactions sur de différences lls résultats?	d'appréciation,	oordés et sur ont-elles été	les méthodes discutées ?	s et modalités Sous quelle(s)

Des changements de représentations ou d'attitude/discours ont-ils été observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ? Des changements de comportements ont-ils pu être observés ? Lesquels ? Sinon pourquoi ?
La cohésion du groupe classe ou groupe d'élève a-t-elle été renforcée ? Comment cela s'est-il traduit ?
Quelles compétences psychosociales ont-été plus particulièrement mobilisées ou développées ?
Les jeunes impliqués se sont-ils exprimés auprès de leurs pairs sur leur travail ? Comment ?
•••

# Les équipes éducatives

Quel impact et quelle valorisation pour les équipes encadrantes ? Quelle(s) appropriation(s pour les équipes non impliquées dans le projet ?

# L'établissement

Quelle place a eu ce projet dans l'établissement ? Comment a-t-il été abordé, diffusé et valorisé ?  Ce projet a-t-il été un facteur de changement ou d'évolution dans la démarche éducative et notamment sur les questions de santé et de citoyenneté ? Si oui comment ?  La vie et l'organisation de l'établissement ont elles été impactées ? Si oui comment ? Les conséquences de l'action sur le climat scolaire et/ou les conduites addictives ont-elles été évaluées ? Si oui quels en sont les résultats ? Sinon, pourquoi ?  Des suites sont elles envisagées ? Si oui lesquelles ?

# III - Bilan financier (intégrer la valorisation des personnels à ce projet) :

Désignation	Recettes	Dépenses	
	TOTAL	TOTAL	

Signature du Chef ou

Date et cachet de l'établissement

de la Chef-fe d'établissement

Date limite d'envoi : 15 juin 2016 à l'autorité académique qui transmettra ensuite à la DGER/BVIE à l'adresse suivante : conf-dger.bvie@educagri.fr